



Bruit des enfants qui jouent a l exterieur

Par **angie64290**, le **02/11/2014** à **16:21**

A partir de quel moment mon voisin peut porter plainte pour le bruit que font mes enfants en jouant dehors ? Sachant qu'ils ont 11 ans et 8 ans et que nous vivons dans une maison avec jardin à la campagne qui n'est pas dans un lotissement . Le voisin est à minimum 50m de notre habitation . De plus ils font aussi du vélo dans le chemin qui est une impasse très peu passante pas plus de quatre voitures par jour qui passent en contrebas de chez ce voisin . Mes

enfants ont peur de sortir car ils leur crient dessus !



Par **moisse**, le **02/11/2014** à **18:34**

Bonsoir, il y a peu de chances pour qu'une telle plainte puisse prospérer. Si vos enfants sont par contre menacés ou agressés, vous pouvez signaler le comportement irascible de ce voisin à la gendarmerie la plus proche.

Par **angie64290**, le **03/11/2014** à **10:39**

Merci, pour votre réponse. Du coup mon mari est parti à la gendarmerie de notre village pour voir avec eux car nos enfants ont toujours une boule au ventre dès qu'il s'agit de jouer à l'extérieur car nos voisins crient sur eux (fermé la!!! vous me cassez les couilles!!!! etc etc).